



RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022

PLUS SAUMUR VAL DE LOIRE
ose le VERT

Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire
11 rue du Maréchal Leclerc
CS 54030 - 49408 Saumur Cedex
Tél. 02 41 40 45 50
www.saumurvalde Loire.fr

**SAUMUR
VAL DE LOIRE**
AGGLOMÉRATION

SOMMAIRE



P 04 - INGÉNIERIE ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

P 07 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ

P 20 - EAU ET ASSAINISSEMENT

P 23 - ENVIRONNEMENT

P 37 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

P 48 - CULTURE



Mesdames et Messieurs,

Depuis le début du mandat, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire place la préservation de son cadre de vie et de son environnement au cœur de sa politique, au même titre que le développement économique et les services au public. Ces préoccupations ont aujourd'hui une résonance encore plus forte et plus exigeante face aux enjeux qui menacent la planète et face à une réalité qui s'impose de plus en plus à nous : nos ressources naturelles ne sont pas éternelles et notre mode de vie n'est pas durablement viable.

Dans ce contexte, avec les élus de l'Agglomération Saumur Val de Loire, un ensemble de mesures a été décidé et est progressivement mis en application. Ces mesures, qui correspondent à notre échelle d'action, concernent la température dans les locaux, le chauffage des bâtiments communautaires, l'éclairage public et la sensibilisation des agents sur leur consommation d'énergie au travail. D'autres mesures sont en réflexion et viendront alimenter ce **Plan de sobriété saumurois** qui doit constituer un des piliers du plan climat et qui a pour objectif principal de faire baisser de manière continue nos consommations d'énergie.

De nombreuses actions sont déjà en place dans la collectivité et nous allons continuer à amplifier notre action pour que les mesures de notre Plan de sobriété saumurois ne soient plus un effort mais bien un réflexe.

PLUS de lutte contre le changement climatique, PLUS de préservation de la biodiversité, PLUS de protection des ressources et PLUS de dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable : pour cela, l'Agglomération Saumur Val de Loire OSE LE VERT et s'engage dans une véritable démarche de transition écologique. Si l'agglomération veut PLUS de développement économique, elle le veut aussi PLUS vert, PLUS propre, PLUS sobre, PLUS durable : ainsi, en déclinant sa marque de territoire PLUS pour accentuer ses actions en faveur de l'environnement, de l'air, du climat et de l'énergie, **l'Agglomération lance sa Rêv'olution pour créer ensemble notre territoire** et pour répondre aux besoins des habitants en matière d'alimentation, de santé, d'habitat, de mobilité, de culture...

Ce rapport de Développement Durable permet de présenter les nombreuses avancées et résultats positifs de l'action de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, tout en identifiant le chemin restant à parcourir. Une place importante est donnée aux éléments chiffrés et aux indicateurs et ce pour permettre, dans un souci de transparence, d'évaluer et de suivre dans le temps le bilan notre action.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Jackie Goulet
Président de la Communauté
d'Agglomération Saumur Val de Loire
Maire de la Ville de Saumur

A photograph of a modern, multi-story building with a prominent green roof. The building features large glass windows and a glass entrance. The foreground shows a paved plaza with several concrete bollards and a small sign. The entire image has a green color overlay.

INGÉNIERIE ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

PROJECTEURS LED AU THÉÂTRE LE DÔME

Dans le cadre d'une rénovation totale du parc lumière du Théâtre Le Dôme, l'Agglomération a investi et va poursuivre ses investissements durant plusieurs années pour un changement complet des lampes halogènes vers une technologie LED.

PERSPECTIVES

L'objectif est que, jusqu'en 2027, la collectivité investisse chaque année 63 000 € TTC dans de nouveaux projecteurs pour la salle de spectacle et pour équiper ponctuellement les autres salles communautaires dans le cadre de la saison culturelle.

Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

REPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE GYM'AGGLO

L'ensemble de l'éclairage sodium /iodure de la salle de Gymnastique a été remplacé par un éclairage LED avec plus d'efficacité énergétique. Il a été tenu compte du niveau d'éclairage requis pour ce type d'utilisation ainsi que du confort des usagers pour les entraînements et les compétitions.

10 spots halogènes (500 kWh) et 56 lampes iodures/sodiums (360-400 kWh) ont été remplacés par 10 LED (110 kWh) et 32 LED (250 kWh). 20 LED suffisent pour les entraînements.



LED 5 000 lm



LED 49 000 lm

PERSPECTIVES

Faire des optimisations énergétiques sur d'autres sites et autres usages (Eaux chaudes sanitaires, chauffage, climatisation, etc.) en tenant compte de l'analyse du cycle de vie des équipements à remplacer.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	+++



65 %

d'économie d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre en moins pour l'éclairage

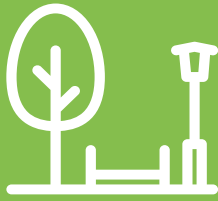


24 000 Kwh/an

économisés

- 8 %

tout usage confondu (éclairage, chauffage, eau-chaude...)



56 577 €

d'investissement sur les zones d'activités communautaires

139 K€

d'investissement pour le stade Offard

ÉCLAIRAGE PUBLIC

EN 2022, LES ÉCLAIRAGES PUBLICS ONT ÉTÉ RÉNOVÉS SUR 4 ZONES D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES :

- ZA Moulin du Pin (Vernantes) : suppression de 6 lanternes sodium (puissance 150 watts) au profit d'éclairage LED (puissance 36 watts) ;
- ZA les Fougerons (Doué-en-Anjou) : suppression de 8 lanternes sodium (puissance 150 watts) au profit d'éclairage LED (puissance 55 watts) et rénovation de l'armoire de commande avec mise en place d'une horloge connectée ;
- ZA la Métairie (Longué-Jumelles) : suppression de 4 lanternes sodium (400 watts) et 40 lanternes (150 watts) au profit de 41 éclairages LED (puissance 73 watts pour 5 lanternes et 52 watts pour les autres) ;
- ZA Actiparc Jumelles (Longué-Jumelles) : suppression de 45 lanternes sodium (150 watts) au profit d'éclairage LED (puissance 68 watts pour 14 lanternes et 52 watts pour les autres).

RÉNOVATION ET MODERNISATION DES ÉCLAIRAGES DU STADE OFFARD, Y COMPRIS TRIBUNE (SAUMUR) :

- Mise aux normes de l'éclairage de la piste et de la tribune : installation de projecteurs LED ;
- Installation d'une nouvelle armoire de commande.

ÉVALUATION DES CONSOMMATIONS ET PUISSANCES ÉLECTRIQUES SUITE AUX TRAVAUX DE 2021 :

ZA Moulin du Pin : **- 76 %** des puissances électriques.

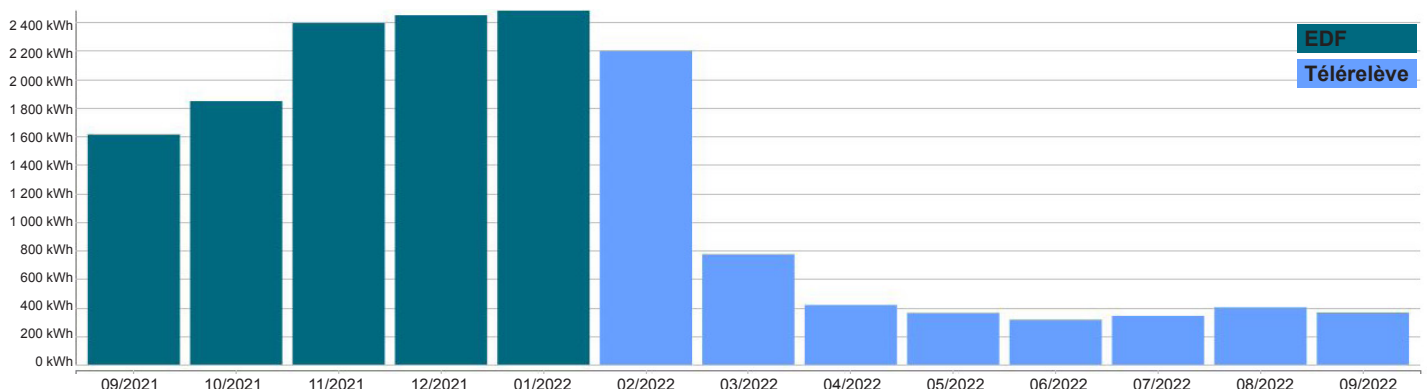
ZA les Fougerons : **- 63 %** des puissances électriques.

ZA La Métairie : **- 67 %** des puissances et baisse de 81 % en moyenne des consommations électriques.

Sept. 2021 : 541 kWh, 35 kg de CO₂ > Sept. 2022 : 96 kWh, 6 kg de CO₂
 Sept. 2021 : 1 613 kWh, 103 kg de CO₂ > Sept. 2022 : 365 kWh, 23 kg de CO₂

ZA Actiparc de Jumelles : **- 41 %** des puissances et baisse de 64 % en moyenne des consommations électriques.

Sept. 2021 : 694 kWh, 44 kg de CO₂ > Sept. 2022 : 220 kWh, 14 kg de CO₂
 Sept. 2021 : 485 kWh, 31 kg de CO₂ > Sept. 2022 : 196 kWh, 13 kg de CO₂



PERSPECTIVES

- Poursuite du programme de rénovation et des modernisation des éclairages publics sur les ZA Ecoparc (Saumur), Parking du Golf et Salle Gym Agglo (Saumur).
- Évaluation des consommations électriques suite aux travaux réalisés en 2022.
- Suppression des points lumineux permanents et mise en œuvre d'un groupe de travail sur la généralisation des horaires d'extinction des éclairages publics dans les zones d'activités communautaires.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++



**DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
ET ATTRACTIVITÉ**

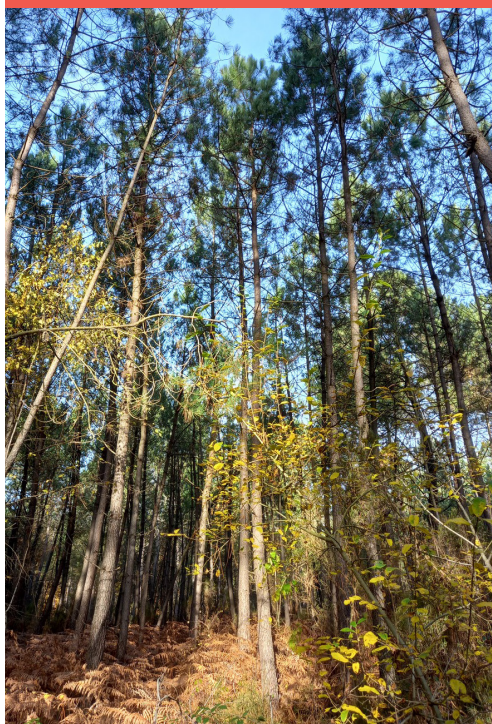


33 431 Ha



16 173 Ha

soit **48%** de la surface boisée, bénéficiant d'un document de gestion durable prévoyant les coupes, les travaux et le renouvellement obligatoires des peuplements



CHARTRE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE

Les espaces forestiers de Saumur Val de Loire, largement façonnés par les activités humaines, occupent près de 27% du territoire. Mises à l'écart par l'agriculture et la viticulture, on retrouve notamment les forêts sur des terres difficiles à cultiver, sur les plateaux de la vallée de la Loire. Ces espaces forestiers suivent la Loire de part et d'autre, habillant les coteaux.

Au-delà de leur fonction paysagère, ils assurent des fonctions biologiques, productives et sociales (accueil du public, usages récréatifs).

La pérennité et le bon entretien de ces forêts sont liés à leur capacité à fournir des services spécifiques, tant au regard du développement économique – lié aux activités de la filière bois – qu'à celui du développement des activités touristiques et de loisirs (randonnées pédestre et équestre, VTT, chasse...).

Le potentiel de cette filière étant bien réel, la Communauté d'Agglomération s'est donnée en 2020 des objectifs en matière de développement de la filière bois afin d'élaborer une Charte forestière de territoire pour :

- Soutenir les porteurs de projets innovants en sylviculture et les débouchés (scieries, bois d'œuvre...) ;
- Structurer et développer une filière bois-énergie. Développer l'utilisation des matériaux bio-sourcés tout en conciliant les usages de la forêt ;
- Dynamiser la gestion forestière pour allier séquestration carbone, exploitation du bois et adaptation au changement climatique (par exemple, renouvellement des forêts et des bois) ;

La collectivité s'est dotée d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), dans lequel le projet d'élaboration d'une Charte forestière doit permettre de mener des actions de compensation Carbone et de développement d'utilisation de la biomasse comme source d'énergie renouvelable. Ce projet de Charte forestière s'inscrit donc un développement durable du territoire, dans le respect de la multifonctionnalité de la forêt, avec une prise en compte de ses rôles économiques, sociaux et environnementaux.

Le diagnostic de cette Charte forestière est à ce jour terminé. Le plan d'action est en cours de rédaction.

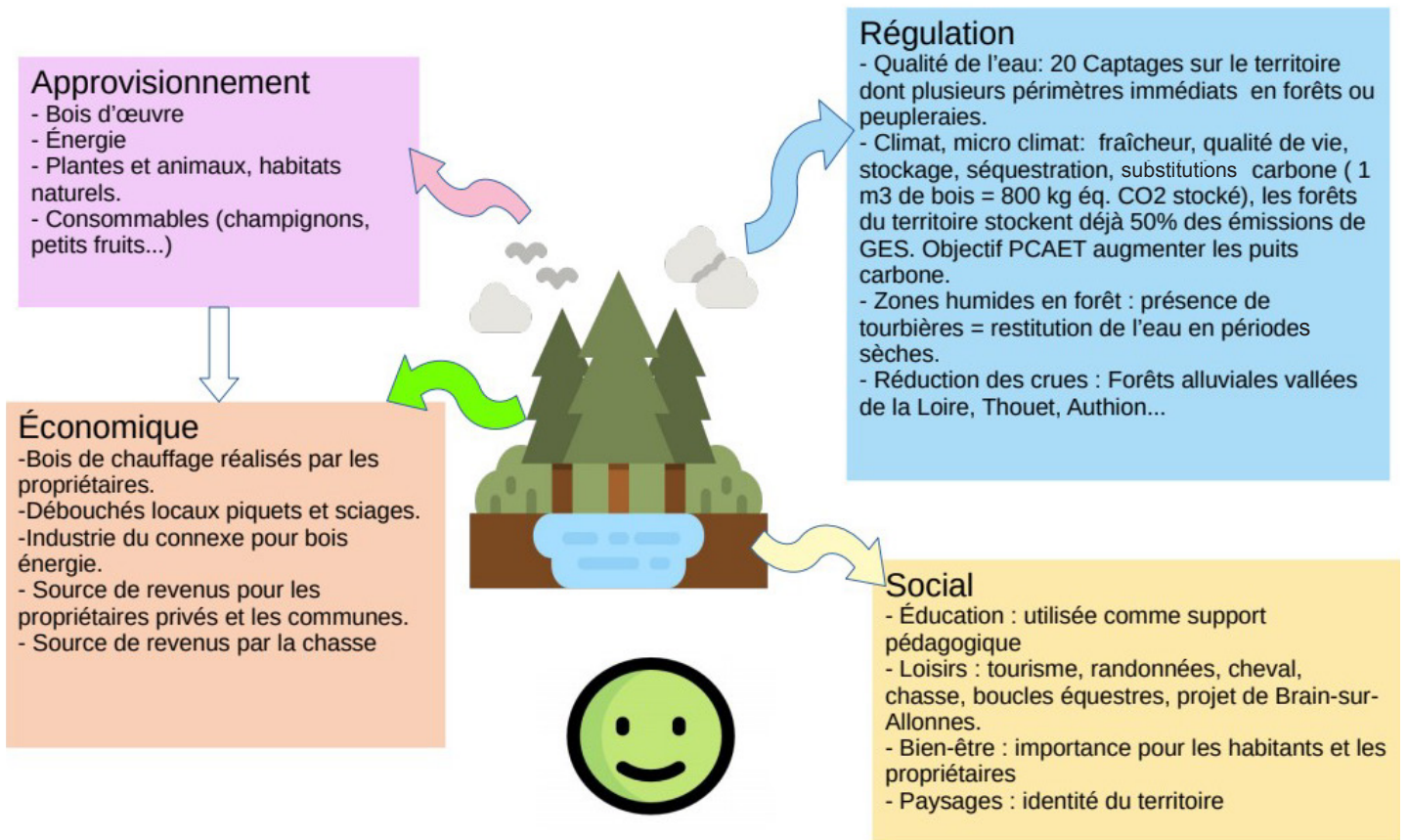
PERSPECTIVES

- Rédaction du plan d'actions,
- Acceptation et signature de la Charte par les différents partenaires,
- Démarrage de la mise en œuvre des actions fin 2022.

L'animation de cette Charte forestière démarre cependant en amont (septembre 2022) par un cycle de découverte de la filière forêt bois à destination des élus, des partenaires et des agents de l'Agglomération.

Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	++

LA MULTIFONCTIONNALITÉ DES FORÊTS : DES SERVICES RENDUS AU TERRITOIRE



14

partenaires de la filière forêt-bois impliqués dans la Charte

13 624

propriétaires forestiers

82 %

de surface forestière privée

175

entreprises de la filière forêt-bois sur le territoire, dont 2 scieries produisant un volume annuel de bois scié de 33 200 m³

33 000 m³

de consommation annuelle de bois-bûche

3 600 t

de consommation annuelle de granulés

20

captages d'eau potable en zone forestière ou lisière

Le bois énergie est la filière ENR la plus valorisée sur le territoire :
179 GWh de production énergétique par le bois énergie, soit **65 %** de la production totale d'énergies renouvelables (275 GWh).





12

enjeux du territoire



6

axes du PAT



6

actions prioritaires

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

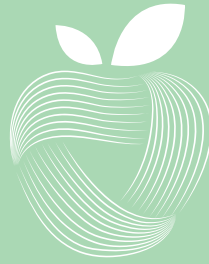
L'objectif du PAT est de mettre en œuvre des actions pour développer durablement les filières agricoles et alimentaires locales et structurer une offre alimentaire de proximité et de qualité accessible à tous les habitants du territoire.

Le PAT concerne l'ensemble des habitants du territoire de Saumur Val de Loire et tous les acteurs du système alimentaire local. Il touche autant les acteurs économiques (producteurs, transformateurs, opérateurs logistiques, distributeurs, restaurateurs), que les acteurs de la société civile (associations locales, collectifs de citoyens), les collectivités locales (communes et leurs établissements de restauration collective), les acteurs du secteur social (CCAS, associations d'aide alimentaire), de l'Economie Sociale et Solidaire (acteurs de l'insertion professionnelle...) et les habitants du territoire (consommateurs, élèves, familles, publics précaires...).

ÉTAPES D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE DU PAT :



En mai 2022, les élus communautaires ont approuvé un document d'orientations stratégiques, ciblant 6 actions prioritaires au sein des 6 axes du PAT :



Projet Alimentaire Territorial

Saumur Val de Loire

LES 12 ENJEUX DU TERRITOIRE

1. Développer et structurer des filières de production locales, en soutenant les outils de transformation
2. Préserver l'équilibre entre productions animales et végétales
3. Favoriser la reprise des exploitations et l'installation de nouveaux porteurs de projets
4. Encourager des pratiques de production vertueuses et de qualité
5. Gérer durablement les ressources en eau et adapter les productions au changement climatique
6. Lutter contre le gaspillage alimentaire et développer l'économie circulaire
7. Développer la visibilité des produits locaux et leur identification par les consommateurs
8. Développer des outils logistiques adaptés à l'approvisionnement local pour les distributeurs
9. Faciliter l'approvisionnement local dans la restauration collective et le recours à des produits de qualité en lien avec la loi Egalim
10. Développer une politique de lutte contre la précarité alimentaire coordonnée et inclusive, qui garantisse l'accès à des produits locaux de qualité pour tous
11. Sensibiliser les différents publics à une alimentation saine et équilibrée
12. Encourager l'interconnaissance des acteurs et créer du lien

LES 6 AXES DU PAT



LES ÉTAPES

DÉCEMBRE 2020	MAI 2021	JUILLET 2021	DÉBUT 2022
1 Diagnostic	2 Stratégie	3 Plan d'actions	4 Mise en œuvre



6 ACTIONS PRIORITAIRES

- PROMOTION DES PRODUITS LOCAUX
- SOUTIEN A L'INSTALLATION-TRANSMISSION DES ENTREPRISES AGRICOLES
- ÉTUDE DE FAISABILITE POUR LA CREATION D'UNE CUISINE CENTRALE
- DEVELOPPEMENT DE FILIERES LOCALES
- ORGANISATIONS D'ÉVÈNEMENTS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES
- ACCOMPAGNEMENT DE LA RESTAURATION COLLECTIVE



4

jours du festival
Dans mon assiette



15

restaurateurs volontaires
du Club des restaurateurs



Pièce de théâtre
La cuisine des Auteurs
lors du festival *Dans mon assiette*

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

- Portage des actions par la CA SVL et acteurs ressources du territoire
 - Mise en œuvre des actions prioritaires du PAT prévue dès 2022, grâce au financement du plan de relance.
- Mise en place d'une gouvernance transversale pour le suivi du projet.
- État des lieux de l'impact du projet en fonction des indicateurs de suivi.

PLAN D' ACTIONS RETENU POUR 2022/2023

- Promotion des produits locaux : création d'un répertoire des producteurs locaux (en cours).
- Organisation d'évènements sur l'agriculture et l'alimentation avec la tenue en 2022 du festival *Dans mon assiette* du 7 au 10 juin :
 - 3 soirées thématiques (circuits-courts a Neuillé, environnement à Dénezé-sous-Doué et restauration collective à Montreuil-Bellay) avec visite, témoignage et pot avec produits locaux (entre 20 et 30 personnes par soirée).
 - 1 soirée festive au Château de Saumur comprenant marché de producteurs, pièce de théâtre *La cuisine des Auteurs*, musique et restauration sur place (17 producteurs, productions diversifiées, env. 120 personnes au spectacle)
 - 2 activités dans les écoles : à Saint-Clément-des-Levées (env. 20 élèves) et à Distré (env. 70 élèves).
- 15 restaurateurs volontaires du Club des restaurateurs.
- Développement des filières locales avec l'engagement d'un travail d'accompagnement du développement d'une filière viande locale. A cette action, nous avons ajouté l'accompagnement d'un groupe d'agriculteurs nommé *Adonis* autour de la création d'une filière locale dans une zone à enjeux environnementaux forts (zone de Méron, Réserve Naturelle Régionale), ils ont actuellement un projet de partenariat entre l'huilerie La Tourangelle et Adonis sur de l'huile de tournesol bio.
- Accompagnement de la restauration collective avec la création d'un réseau d'établissements de restauration collective sur l'approvisionnement en produits locaux de qualité : une première réunion a eu lieu le 1er juin 2022.

Ces actions sont menées en partenariat avec les acteurs du territoire et notamment la Chambre d'Agriculture 49, GABB Anjou, CMA 49, CCI 49 et le PNR Loire Anjou Touraine.

PERSPECTIVES

- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action validé dans le cadre du plan de relance.
- Poursuite de l'animation du PAT en lien avec les acteurs du territoire.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	++

PRODUCTION D'UNE HUILE DE TOURNESOL LOCALE ET BIOLOGIQUE

Dans la Champagne de Méron à Montreuil-Bellay, un projet de territoire vise à développer des filières agricoles courtes et locales.

Le groupe d'agriculteurs *Adonis* a la volonté de poursuivre son activité agricole tout en prenant en compte le patrimoine naturel (ressource en eau, biodiversité) et les enjeux associés. La Communauté d'Agglomération a mis en relation ce groupe d'agriculteurs avec l'huilerie *La Tourangelle* à Allonnes qui recherche des producteurs locaux pour développer de nouvelles filières.



En 2022, un premier essai a été lancé, en lien avec la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, et vise à la production d'une huile de tournesol à partir de cultures biologiques de la Champagne de Méron.

PERSPECTIVES

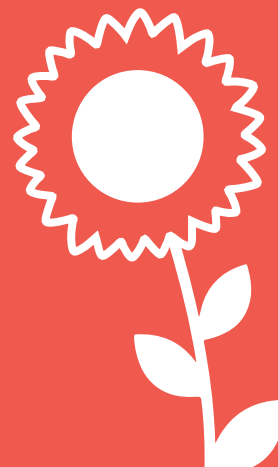
- D'autres cultures d'oléagineux pourraient être envisagées par la suite, une mosaïque de milieux étant à favoriser dans la zone de Méron à Montreuil-Bellay tout en prenant en compte les enjeux liés à la faune et la flore du site.

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	+++



20 Ha

ont été consacrés en 2022
à la culture du tournesol
dans le cadre de ce projet



ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA CRÉATION D'UNE CUISINE CENTRALE

Dans le cadre des objectifs politiques de la nouvelle mandature (environnement – développement économique - services au public) et en lien avec les objectifs du PAT (développer durablement les filières agricoles et alimentaires locales, garantir l'accès de tous à une alimentation de qualité et de proximité), l'Agglomération s'est engagée dans un projet de cuisine centrale.

L'objectif de ce projet est de fournir des repas de qualité aux établissements de restauration collective du territoire, tout en soutenant les filières locales d'approvisionnement et en garantissant un prix maîtrisé pour la collectivité et les convives. Une attention particulière sera portée sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'éducation au goût et à l'alimentation.

Pour ce faire, une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour une étude de faisabilité a été lancée afin de dimensionner le projet (volumes de repas, typologie d'établissements), définir son implantation, le mode de production et de distribution des repas, le modèle économique du projet et son portage juridique.

Cette étude de faisabilité a été réalisée entre 2021 et 2022 par le groupement de cabinet PH-Partners, Crescendo Conseil et Sofiges et a été présentée aux élus en Bureau Communautaire en juin 2022. Elle constitue une base nécessaire avant la mise en œuvre opérationnelle du projet.



PERSPECTIVES

Au vu des résultats de l'étude de faisabilité, il est désormais nécessaire de travailler sur les points suivants :

- Dimensionnement de la cuisine centrale ;
- Choix d'implantation (une seule cuisine ou une cuisine avec des satellites) et lieu d'implantation ;
- Établissement des statuts de la structure juridique ;
- Étude sur les besoins en approvisionnement de la cuisine centrale ;
- Phase opérationnelle de création de la cuisine centrale.

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	+++



2024

création de la cuisine centrale



PROJET DE RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE À MONTREUIL-BELLAY

La Communauté d'Agglomération porte le projet de création d'une Réserve naturelle régionale (RNR) d'une partie de la Champagne de Méron, conformément aux arrêtés préfectoral et ministériel applicables sur la ZI de Méron à Montreuil-Bellay.

LE PROJET DE RNR A POUR OBJET DE PERMETTRE :

- La préservation de la nature dans et hors de la zone industrielle, grâce à la mise en œuvre d'actions spécifiques détaillées dans le plan de gestion ;
- La poursuite du projet industriel sur la zone avec l'urbanisation de la zone de Méron et des mesures d'évitement et de réduction.

Dans le cadre de ce projet, des mesures de suivi et de gestion du patrimoine naturel sont prévues. A titre d'exemple, l'Agglomération a missionné dès 2022 le Conservatoire d'Espaces Naturel des Pays de la Loire (CEN) et le GRoupe d'ETude des Invertébrés Armoricaains (GRETIA) pour la réalisation d'une étude sur l'entomofaune du site (papillons, criquets...), certaines espèces étant particulièrement rares à l'échelle régionale.

PERSPECTIVES

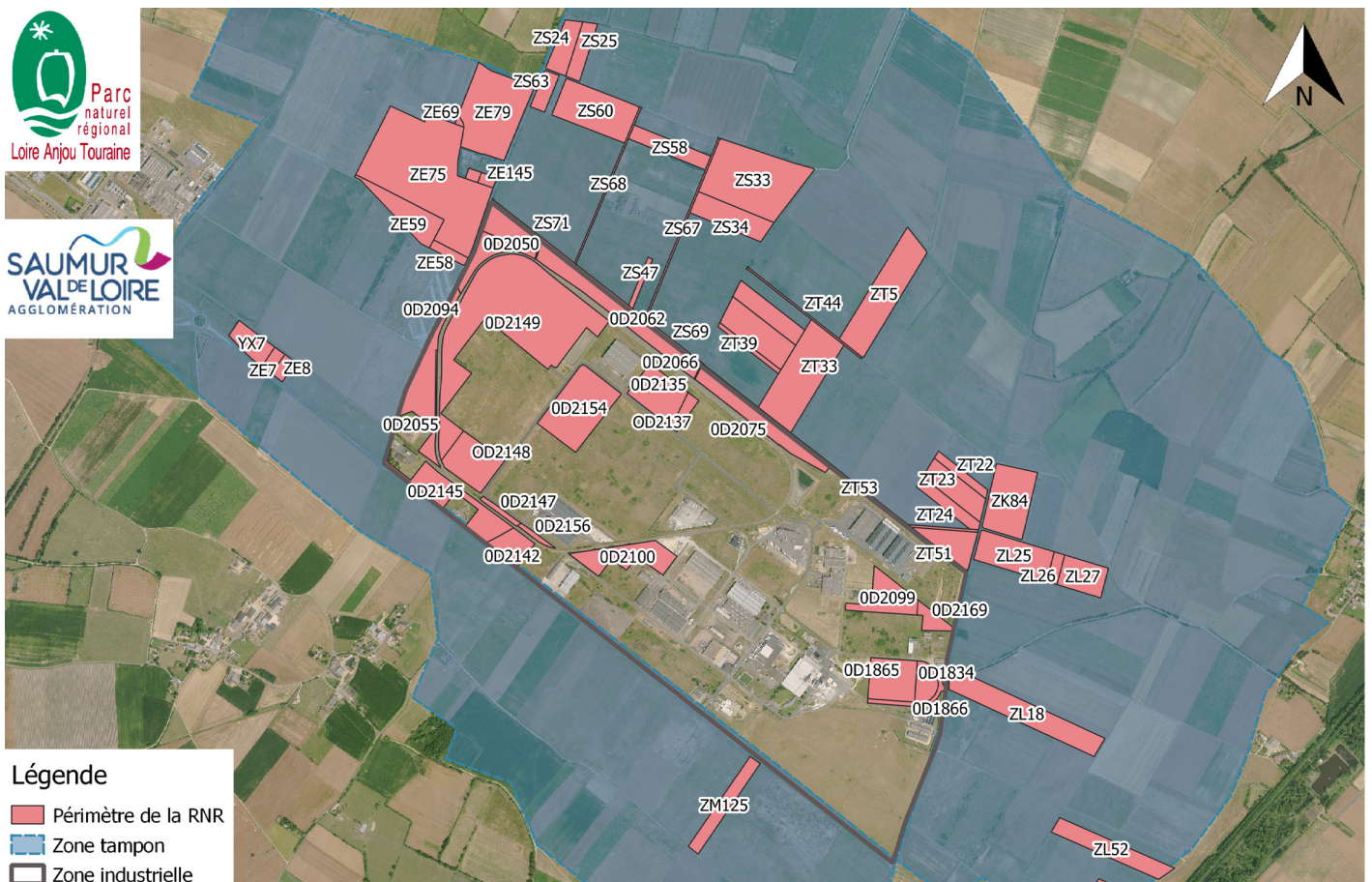
- La création de la Réserve Naturelle Régionale en lien avec la région Pays de la Loire et le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine devrait être effective au printemps 2023.

Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+++
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	++



132 Ha

de surface en Réserve Naturelle Régionale





144 500

heures d'insertion réalisées

15 000

heures de formation réalisées

9 000

heures d'accompagnement réalisées



532

personnes éloignées du marché du travail ayant bénéficié du dispositif



592

contrats de travail signés

CLAUSES SOCIALES D'INSERTION

Le dispositif des clauses sociales d'insertion par le biais des marchés publics porté par l'Agglomération a permis à des personnes très éloignées du marché du travail d'obtenir des emplois durables au sein des entreprises. Il a pour rôle essentiel d'agir dans le cadre de réservation d'heures de main d'œuvre ou de marchés réservés aux structures qui emploient des personnes éloignées du marché du travail.



Toutes les tranches d'âge ont bénéficié des clauses sociales d'insertion au titre des marchés rattachés à l'Agglomération Saumur Val de Loire et à la Ville de Saumur (- de 26 ans, 26 - 49 ans et + de 50 ans). Leur profil est diversifié : demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs handicapés, personnes au RSA, jeunes en insertion majoritairement suivi par la Mission Locale...

Les clauses sociales d'insertion sont un formidable atout pour le développement d'une commande publique socialement responsable. La mise en situation d'emploi des personnes éloignées du marché du travail se fait à un rythme adapté avec un encadrement renforcé pour retrouver progressivement les repères professionnels du monde du travail.

Cet accompagnement professionnel permet la construction d'un projet professionnel par l'acquisition de compétences, la réalisation de bilans professionnels, des actions de formation et une aide à la recherche d'emploi. Il est assorti d'un accompagnement social spécifique pour lever les multiples freins d'accès à l'emploi. Un accompagnement social qui permet une prise en compte de l'ensemble des difficultés du salarié et une approche globale de la personne.

MARCHÉS PUBLICS ET CLAUSES ENVIRONNEMENTALES

Il est systématiquement recherché l'intégration de la dimension environnementale lors de la passation et l'exécution des marchés publics si l'objet de ces derniers s'y prêtent. Les différents vecteurs sont les suivants :

- L'objet ou la nature même du besoin exprimé ;
- Les spécifications techniques intégrées dans les cahiers des charges par références à des normes, labels, performances ou exigences fonctionnelles ;
- Les critères d'attribution prenant en compte des aspects environnementaux ;
- Les conditions d'exécution des prestations (ex : gestion et réduction des déchets, réduction des nuisances, etc...).

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT

Entretien des espaces verts de l'espace public :

9 lots dont 3 lots réservés : 2 aux structures d'insertion par l'attractivité économique et 1 aux entreprises adaptées.



Entretien et aménagement de la voirie :

Marché clausé : 2 heures d'insertion par tranche de 1 000 € de travaux dont les délais d'exécution sont supérieurs à 15 jours. Un nouvel accord cadre voirie a été notifié en avril 2022 avec 3 nouvelles entreprises pour une durée de 4 ans et/ou un montant maxi de 12 M€ TTC pour l'Agglomération et la Ville de Saumur. Les dépenses engagées pour ces 3 lots sont de 108 346 € TTC.

Entretien des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire :

Dans son marché d'entretien des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire, l'Agglomération Saumur Val de Loire réserve à des structures d'insertion par l'activité économique l'entretien du balisage des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire. Les parcours entretenus représentent environ 500 km de circuits pédestres, équestres et VTT.

PERSPECTIVES

- Continuer à valoriser et développer la clause d'insertion dans les marchés publics afin de favoriser l'intégration professionnelle des publics éloignés de l'emploi.
- Engagement de l'Agglomération sur des contrats de travail longue durée pour des personnes éloignées du marché du travail.
- Nouvel accord cadre entretien des espaces verts pour fin 2023.
- Développer la démarche d'achat responsable au sein de la collectivité.

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	+++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	



24

marchés conclus intégrant la dimension environnementale, dont 16 se référaient à un critère d'attribution lié à la performance en matière environnementale



22 000 heures

de travail en insertion générées par le marché concession eau et assainissement depuis son lancement en 2021



22

salariés à Saumur

11

salariés à Montreuil-Bellay

12

cache-poubelles réalisés pour l'IFCE de Saumur (Institut Français du Cheval et de l'Equitation)

100

composteurs en 2022 pour Kyrielle, objectif 150 en 2023

50

repas par semaine pour la restauration étudiante

6

familles à Montreuil-Bellay bénéficiaires de l'épicerie solidaire, objectif 30 familles

OUVERTURE DE L'ENTREPRISE À BUT D'EMPLOI ASURE ISSUE DE L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE

Lors du Conseil communautaire de février 2018, les élus de la Communauté d'Agglomération ont, à l'unanimité, voté pour s'engager dans l'expérimentation "Territoire Zéro Chômeur Longue Durée". Le 15 avril 2022, ASURE (Atelier Saumurois Utile au Retour à l'Emploi) ouvre ses portes et recrute ses premiers salariés, privés d'emploi, issus du Quartier Prioritaire de Saumur et de la Commune de Montreuil-Bellay.

LES ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE À BUT D'EMPLOI SUR SAUMUR ET MONTREUIL-BELLAY SONT LES SUIVANTES :

- Atelier bois : recyclage des palettes sur le territoire pour transformer, valoriser la matière bois. Construction de cache-poubelles, composteurs...
- Réparation des palox pour stockage des bouteilles de vin.
- Démantèlement des huisseries (partenariat avec Revi'Verre).
- Restauration étudiante, récupération de denrées alimentaires destinées à être jetées (légumes « moches » etc.), offre d'un repas végétarien zéro déchet pour le Pôle régional de formation Le Plus à Saumur.
- Prestations de services, réponse aux manques exprimés par les acteurs économiques locaux.
- Collecte de graines, besoin des pépiniéristes de disposer de variétés de graines sur des végétaux locaux sauvages (partenariat avec l'Association des Arbres pour la Vie de Saint-Macaire-du-Bois).
- Epicerie solidaire en réponse aux difficultés économiques des habitants de Montreuil-Bellay.
- Jardin en collaboration avec le Lycée Edgard Pisani de Montreuil-Bellay, exploitation maraîchère d'un terrain en permaculture, en réponse aux besoins internes de l'EBE.
- Entretien des cimetières de Montreuil-Bellay et Méron.



PERSPECTIVES

- Objectif au terme des 5 ans d'expérimentation : 170 emplois

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	+++
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

UNE NOUVELLE LIAISON CYCLABLE

Dans le cadre d'un partenariat entre les Communautés de Communes Chinon Vienne et Loire et du Pays du Loudunais et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, une liaison cyclable a été créée entre La Loire à Vélo et la Vélofrancette.

Cette liaison cyclable entre Fontevraud-l'Abbaye / Brézé / Montreuil-Bellay a été inaugurée le 24 mai 2022. Elle passe par les communes de Couziers (37), Saix, Roiffé (86), Epieds, Brézé, Saint-Just-sur-Dive et Montreuil-Bellay (49).

Cette action a été faite dans le cadre de la création et l'entretien de liaisons douces (cyclables) sur l'ensemble du territoire :

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire crée des liaisons de loisirs cyclables dont elle assure ensuite l'entretien du balisage en partenariat avec les communes.

Les panneaux de jalonnement sont géolocalisés sur le Système d'Information Géographique (SIG), les communes assurent la veille sur le terrain sur la base d'un carnet d'itinéraire fourni par l'Agglomération. En cas de nécessité de remplacement de panneau, cette dernière fournit le panneau et les services de la commune le posent. Le montant de l'entretien varie chaque année en fonction des besoins.



Village de Couziers,
à 3 km de Fontevraud-l'Abbaye
© Crédit photo S.Lecerf

PERSPECTIVES

Élargissement à d'autres actions portées par l'Agglomération.

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	+



37,5 Km

créés pour offrir une boucle de 77 kms reliant La Loire à Vélo à la Vélofrancette



3h30

Temps estimé du parcours



8

communes concernées



EAU ET ASSAINISSEMENT

LIMITATION DES DÉPLACEMENTS DES TECHNICIENS DU SPANC

Dans le cadre de leurs missions, les 3 techniciens du SPANC contrôlent environ 1 200 dispositifs d'assainissement autonome par an et sont donc amenés à sillonner quotidiennement le territoire communautaire. Cela représente environ 60 000 km par an.

Afin de rationaliser leurs déplacements et limiter les trajets, le remisage à domicile des véhicules a été mis en place fin 2021. Cela permet aux agents de se rendre directement sur le lieu de contrôle sans passer par leur bureau et ainsi économiser des kilomètres.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	

MISE EN PLACE D'UN PILOTE MÉTHABOUE PAR LA SAUR SUR LE SITE DE LA STATION D'ÉPURATION DE BELLEVUE

Dans le cadre de la Recherche et du Développement de process innovant, la SAUR teste un procédé de méthanisation des boues par voie liquide visant à équiper des stations d'épuration comprises entre 10 000 et 100 000 équivalent habitants. Ce pilote installé à la station d'épuration de Bellevue à Saumur vise à tester, exploiter et étudier les capacités de méthanisation à plus petite échelle.



Ce pilote sera également utilisé dans le cadre de la formation des élèves aux métiers de l'eau du lycée des Ardilliers à Saumur.

PERSPECTIVES

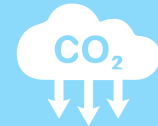
- Analyser les résultats pour déployer cette technologie sur des stations d'épuration.

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++



8 300 km

évités par an



1,4 T

de CO₂ évitée



18 à 24

mois de durée d'installation du pilote à la station d'épuration de Bellevue



35

points d'accès au réseau de type SENSE sur la zone plastique de Montreuil-Bellay dont 17 points équipés d'hydrophones et déplacés au gré des besoins de recherche de fuites

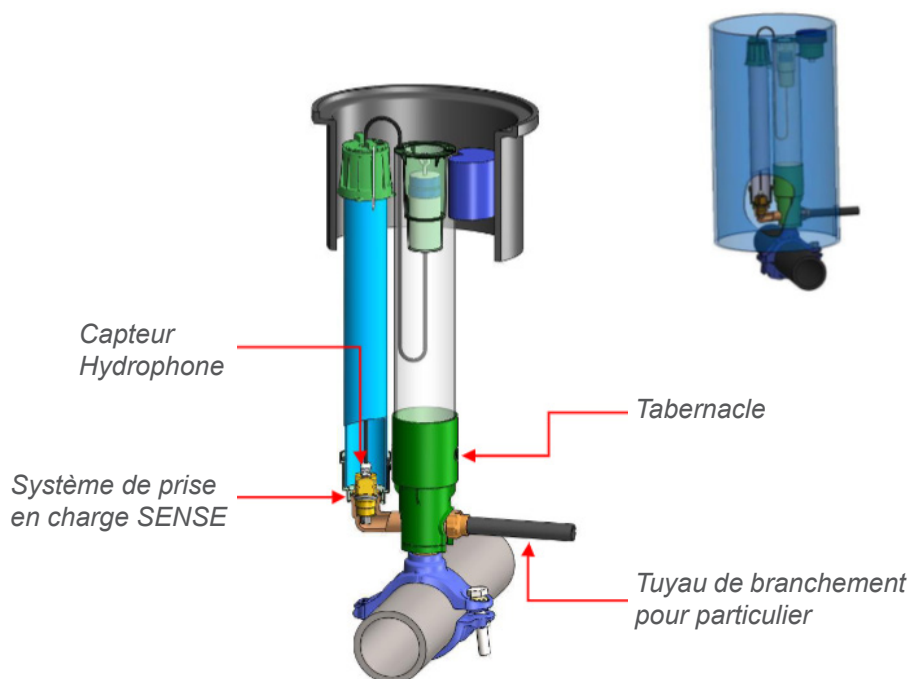
MISE EN PLACE DE DISPOSITIF D'ÉCOUTE (EAR SENSE) POUR LA RECHERCHE DE FUITES D'EAU

Dans le cadre du contrat de délégation, la SAUR va déployer des systèmes performants de recherche de fuites.

Les pré-localisateurs classiques disposés sur les carrés de vanne, ont une faible distance d'écoute sur les conduites à faible résonance acoustique (plastique, amiante, ciment). Le déploiement du système SENSE est adapté au réseau dense et maillé des conduites à faible résonance acoustique.

SENSE est un système d'accès au réseau permettant de positionner un capteur hydrophone installé directement sur le branchement. Il offre une qualité d'écoute élevée quel que soit le matériau de la canalisation, augmentant ainsi nettement les distances d'écoute.

SENSE : Système d'Équipement Numérique de Supervision et d'Évaluation



Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	



ENVIRONNEMENT

VERDISSEMENT DE LA FLOTTE DE VÉHICULES

La Communauté d'Agglomération poursuit le verdissement de son parc automobile. Pour ce faire, elle a acquis 5 nouveaux véhicules fonctionnant au GNV (Gaz Naturel pour Véhicule). Les services concernés sont : Maintenance (1), Piscines (1), SPANC (1) et les services situés au siège de l'agglomération (2). Cette action contribue à lutter contre le changement climatique.

Des séances de formation ont été organisées auprès des agents sur les bonnes pratiques pour remplir les véhicules fonctionnant au Gaz Naturel. Un guide a été réalisé à l'attention des utilisateurs.



5

véhicules roulant au bioGNV acquis



Station bioGNV à Saumur

PERSPECTIVES

5 nouvelles acquisitions sont prévues pour fin 2022 et 2023 :

- 3 véhicules électriques (médiathèque, service des Piscines) ;
- 1 véhicule hybride (service Eau et Assainissement) ;
- 1 véhicule GNV (service technique du Dôme).

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++



RÉEMPLOI DE MATÉRIAUX EN DÉCHÈTERIE : FABRICATION DE COMPOSTEURS ET BACS À BROYAT

La SPL Saumur Agglopropreté, sous la marque Kyrielle, est missionnée par la Communauté d'Agglomération pour exploiter et animer le service déchets ménagers sur son territoire. Dans ce cadre, il lui est demandé de porter le programme local de prévention des déchets (PLPDD) voté en conseil communautaire le 1^{er} avril 2021.

Parmi les actions du PLPDD, des composteurs en bois (individuel, partagé, en établissement) sont mis à disposition des habitants pour trier et valoriser leurs biodéchets.

Un partenariat a donc été établi entre la SPL Saumur Agglopropreté - qui dispose de palettes en bois valorisables en déchèteries - et l'Entreprise à But d'Emploi « ASURE », afin de répondre au besoin de palettes en bois d'ASURE et au besoin de composteurs et de bacs à broyat de Kyrielle, dans une dynamique d'économie circulaire.



Les composteurs et bacs à broyat fabriqués par les employés d'ASURE sont à destination des particuliers dans un premier temps et seront ensuite utilisés pour les composteurs partagés.

PERSPECTIVES

- La convention est prévue pour la période d'août 2022 à décembre 2024.
- Il est convenu que 10 bacs à broyat doivent être fabriqués par an ainsi que 150 composteurs par l'entreprise ASURE.

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	++

**Pour fin 2022,
une commande de**

**50
composteurs
de 300 litres**

et

**50
composteurs
de 600 litres**

**a été passée par
la SPL Saumur
Agglopropreté à
l'entreprise
ASURE**



14

vignerons participants



4

points de collecte
(hors producteurs)



80 000

bouteilles récupérées :
c'est l'objectif 2022



RÉEMPLOI DE BOUTEILLES CONSIGNÉES AVEC L'ASSOCIATION BOUT' À BOUT'

L'Agglomération Saumur Val de Loire s'est engagée en septembre 2019 dans une démarche d'Économie Circulaire dans le cadre de l'appel à projet « Territoire économie circulaire » de l'ADEME, la région Pays de la Loire et l'État. Saumur Val de Loire est lauréate de ce programme et a obtenu le 1^{er} palier du label Économie Circulaire.

Dans ce cadre, un diagnostic a été mené en lien avec le référentiel proposé par l'ADEME, afin de recenser les filières à enjeux du territoire en termes de ressources et de déchets.

La filière viticole - et notamment la ressource en verres – est un enjeu important pour le territoire au vu du nombre important de vignerons installés mais également du nombre de bouteilles produites, distribuées et consommées. La consigne du verre apparaît donc comme une des solutions pour atteindre les objectifs de réduction des déchets fixés par la loi AGECE de janvier 2020.

Pour ce faire, l'association Bout' à Bout' a été chargée par l'Agglomération de développer la consigne du verre sur le territoire. Elle s'occupe donc :



- de mailler le territoire en distributeurs, producteurs et points de collectes ;
- de la logistique globale de la collecte, mutualisée et écologique ;
- de l'accompagnement technique des producteurs et distributeurs dans les adaptations nécessaires ;
- de la sensibilisation des consommateurs et de la sensibilisation des parties prenantes pour la structuration de la filière.

PERSPECTIVES

Développement de la consigne, 3 personnes de l'association Bout' à Bout' dédiées au territoire pour travailler sur :

- l'augmentation du nombre de points de collecte, notamment dans les grandes surfaces, cavistes, épiceries ;
- l'augmentation du nombre de producteurs engagés dans la démarche (et notamment les grands producteurs de vins) ;
- l'augmentation du nombre de bouteilles récupérées ;
- l'inclusion de l'entreprise à but d'emploi (EBE) Asure pour la logistique sur le territoire.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	+++

SENSIBILISATION SUR LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DANS LES ERP

La qualité de l'air dans les Etablissements Recevant du Public (crèches, écoles, piscines, salles polyvalentes...) représente un enjeu majeur de santé publique. Aujourd'hui quelle est la situation ? Que dit la réglementation ? Comment agir ?

Afin de répondre à ces interrogations, un webinaire a eu lieu le 17 janvier 2022 à destination des élus et des gestionnaires des ERP. Les objectifs étaient d'aider les collectivités à décrypter le sujet de la qualité de l'air intérieur et identifier les leviers disponibles : quels sont les enjeux et les contraintes réglementaires ? Quels sont les principaux polluants concernés, où les retrouve-t-on et quels sont leurs impacts sur la santé ? Quels sont les leviers disponibles pour une meilleure qualité de l'air intérieur ? Comment mesurer la qualité de l'air intérieur et quels sont les effets des démarches vertueuses ?

AU PROGRAMME DE CE WEBINAIRE :

- Rappel de la réglementation et des leviers d'actions des collectivités par des experts en qualité de l'air intérieur d'Air Pays de la Loire.
- Présentation du dispositif d'aide AACT'AIR pour les collectivités territoriales par une ingénieure qualité de l'air à l'ADEME. Ce dispositif permet de mettre en place des actions ciblées d'amélioration de la qualité de l'air.

Les témoignages des communes ont permis de nourrir les retours d'expérience sur ce sujet et donner des idées d'actions concrètes pour réduire les polluants (par exemple: utilisation de la vapeur en remplacement des produits d'entretien dans les ERP).

Pour voir et revoir le webinaire : <https://youtu.be/nFZlzTkzEQA> (durée : 1h43)

PERSPECTIVES

Cette action s'inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2026 et le Contrat Local de Santé de Saumur Val de Loire. Il serait pertinent de poursuivre cette démarche en approfondissant les mesures à mettre en place dans les ERP concernés (appareils, protocoles à mettre en œuvre) et d'élargir sur le sujet de la qualité de l'air extérieur.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	

WEBINAIRE QUALITÉ DE L'AIR

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DANS LES ERP : COMMENT AGIR ?

La qualité de l'air intérieur dans les Etablissements Recevant du Public (crèches, écoles, piscines, salle polyvalente...) représente un enjeu important de santé publique. Aujourd'hui, quelle est la situation ? Quelle est la réglementation et comment agir ?

LUNDI 17 JAN. 2022
de 18H00 à 19H30
EN VISIOCONFÉRENCE

OUVERT AUX ÉLUS, GESTIONNAIRES ET USAGERS ERP

Animé par **Karine PIERRE**,
Experte en qualité de l'air intérieur à Air Pays de la Loire

SUR INSCRIPTION
Pour participer flashez et inscrivez-vous en ligne !

RENSEIGNEMENTS
au 02 41 40 45 78 ou à dege.environment@agglo-saumur.fr

Cette action s'inscrit dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial et du Contrat Local de Santé

SAUMUR VAL DE LOIRE AGGLOMERATION | ars | air pays de la loire | AGIR



30

participants au webinaire (élus, agents, médecin)



80 à 90 %

de notre temps passé en intérieur



100 000

morts prématurées par an en France liées à la qualité de l'air

25 à 30 %

des personnes sont touchées par les maladies allergiques



5

représentations gratuites
du spectacle

(Allonnes, Les-Verchers-sur-Layon,
Montreuil-Bellay, Longué-Jumelles,
et Gennes-Val-de-Loire)



521

spectateurs

60

participants aux ateliers
(enfants, parents, bénévoles
et professionnels)

SPECTACLE « LE CABARET DES MÉTAMORPHOSES »

Un spectacle, des animations sur le territoire, des espaces de rencontre, bienvenue dans l'univers Katalyse, une initiative artistique et culturelle liée aux changements climatiques et à la transition sociétale. À l'origine de ce projet, il y a un spectacle, « *le cabaret des métamorphoses* », initié par la Cie Spectabilis et le PNR Loire-Anjou-Touraine. Désireux d'embarquer avec eux un maximum d'acteurs, institutionnels, individuels ou associatifs dans la création de leur pièce, l'idée de « Destination Katalyse » fait son chemin avec l'adhésion de 7 collectivités des Pays de la Loire dont la l'Agglomération Saumur Val de Loire et le soutien financier des partenaires (ADEME, DRAC, Département).

Tout au long de l'aventure Katalyse, des traces et animations prennent forme sur le territoire pour faire vivre la démarche dans l'espace public et inviter à s'y intéresser et à y participer.

LES ACTIONS :

Ateliers autour du végétal et du recyclage du 14 au 30 avril 2022 organisés par le réseau des bibliothèques l'Imagin'R :

- Interventions de l'artiste plasticienne Séverine Coquelin (Atelier La Vilaine est Jolie) ;
- 6 bibliothèques (Villebernier, Fontevraud-l'Abbaye, Allonnes, Varrains, Saint-Georges-sur-Layon, Louerre), 2 médiathèques (Saumur, Montreuil-Bellay) ;
- Bilan très positif des participants sur le format et le contenu ludique des ateliers.



Tournée du spectacle *le Cabaret des Métamorphoses* de la Cie Spectabilis en mai 2022.



Création d'une cartographie illustrant le thème de « Manger tous sain et local, ça veut dire quoi chez nous ? ». L'alimentation est l'un des thèmes ressortis dans la phase de collectage auprès des habitants, qui consistait à questionner sur les perceptions des changements climatiques et les actions à mener.



PERSPECTIVES

- Lancement d'une mission de réflexivité avec deux sociologues. L'objectif général est d'accompagner les partenaires du projet dans l'analyse du chemin parcouru au fil du projet et de permettre une transférabilité de cette pratique à l'échelle régionale et nationale.
- Organisation de la **journée des initiatives positives** du Baugeois et du Saumurois le **3 décembre 2022** à la Ménitrié et à Gennes-Val-de-Loire. L'objectif est de faire connaître et valoriser les initiatives locales contribuant à la transition écologique et sociétale, tous domaines confondus (économie, alimentation, énergies, rénovation, mobilité, biodiversité, numérique, déchets...). Et susciter à la fois l'engagement individuel et des dynamiques collectives autour de ces initiatives.

Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	+++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES SUR 8 COMMUNES

Les zones humides des communes d'Allonnes, Brain-sur-Allonnes, La Breille-les-Pins, Neuillé, Saumur (rive droite), Varennes-sur-Loire, Villebernier et Vivy ont été inventoriées.

À l'aide d'outils numériques, une première enveloppe a été délimitée. À l'intérieur de celle-ci, des experts botanistes et pédologues ont effectué des relevés de végétation et/ou de sol afin de déduire le caractère humide de la zone.

Ce porter à connaissance a vocation à alerter tout porteur de projet de la présence de zones humides.

190 km²

de zones d'étude

20 km²

de zones humides inventoriées

2 186

sondages de sol

42 200 €

Coût HT de l'étude financé à 60% par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et 20% par la région Pays de la Loire



PERSPECTIVES

- Inventaires en cours sur les bassins Thouet et Layon Aubance Louets.

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	+

RESTAURATION DE 3 ANNEXES (BOIRES) DE LA LOIRE

Dans le cadre du Contrat pour la Loire et ses Annexes (CLA), l'Agglomération a entrepris de restaurer trois boires sur son territoire : celle de Chapeau (Saumur/Villebernier), celle de Dampierre (Saumur) et celle de Benâcle-Parnay (Souzay-Champigny/Parnay).

Suite aux effets des travaux pour faciliter la navigation sur la Loire et aux extractions de sable, le lit de la Loire s'est enfoncé, diminuant la fréquence et la durée de la connexion de la Loire avec ses bras annexes.

Les travaux ont consisté à terrasser les entrées des boires afin de faciliter leur connexion à la Loire. Cela doit permettre de renforcer les échanges d'espèces animales comme végétales (graines, boutures...) entre la Loire et les boires.



Boire du Chapeau

PERSPECTIVES

- Projet de restauration de la boire de Gennes à l'automne 2022.

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	

73 jours

Passage de 18 à 73 jours de connexion à la Loire par an en moyenne pour la boire du Chapeau

146 jours

Passage de 18 à 146 jours de connexion à la Loire par an en moyenne pour la boire de Dampierre

110 jours

Passage de 18 à 110 jours de connexion à la Loire par an en moyenne pour la boire de Benâcle

51 223 €

Coût HT des travaux financé à 50% par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et 30% par la région Pays de la Loire

TRAVAUX DE RESTAURATION MORPHOLOGIQUE SUR LE THOUET

1,3 km

de cours d'eau concernés
par la restauration morphologique
en 2021 et 2022

L'Agglomération Saumur Val de Loire, qui assure la gestion courante du domaine public fluvial du Thouet, met en œuvre des actions de restauration et d'entretien de cette rivière. Ces actions ont pour objectifs prioritaires d'améliorer la morphologie du cours d'eau, de restaurer la continuité écologique et sédimentaire et de restaurer des annexes hydrauliques.

À l'automne 2021, l'Agglomération a réalisé une 1^{ère} tranche de travaux de restauration morphologique de la rivière sur les secteurs de Vieux Moulin (à Montreuil-Bellay, Vaudelnay et au Puy-Notre-Dame) et de Rimodan (à Montreuil-Bellay et Saint-Just-sur-Dive). Depuis septembre 2022 et pour une durée de chantier estimée à 10 semaines, l'Agglomération a entrepris une 2^{ème} tranche de travaux sur les communes du Puy-Notre-Dame, Montreuil-Bellay et Vaudelnay.



218 k€

de travaux en 2021

390 k€

de travaux en 2022

Ces travaux visent à restaurer le lit de la rivière suite à l'intervention qui a eu lieu sur le barrage de Vieux Moulin. Désormais, le niveau d'eau est plus bas et fluctue naturellement en fonction du débit de la rivière. Certains bancs de sables et de cailloux, immergés quand le barrage était présent, se retrouvent aujourd'hui hors d'eau et se végétalisent progressivement. Au fil du temps, la rivière se resserre jusqu'à atteindre une largeur qui correspond à sa morphologie et à son débit. Sans intervention de l'homme, ces processus sédimentaires peuvent mettre des dizaines voire des centaines d'années.

Sur le Thouet, ce processus est d'autant plus long que la pente est faible. Pour accélérer le resserrement naturel du lit, des travaux de restauration morphologique sont donc réalisés. Ils consistent à apporter des matériaux alluvionnaires sur les endroits où elle commence à en déposer et de créer de nouveaux habitats, contribuant ainsi à la diversification de la faune et de la flore. Ces travaux améliorent les capacités de la rivière à s'autoépurer. Par exemple, la végétation qui pousse dans le lit contribue à filtrer, consommer et éliminer une partie des éléments minéraux qui sont rejetés dans la rivière. La reconstitution de zone d'eaux courantes en période de faible débit, contribue à une meilleure oxygénation et réduit les pertes par évaporation.

Les effets attendus de cette action sont donc multiples :

- Hydraulique : une meilleure régulation des débits en période de basses eaux et de hautes eaux ;
- Ecologique et Biologique : la diversification des habitats contribue à diversifier la faune et la flore ;
- Qualitatif : les travaux visent à améliorer la qualité de l'eau.

Ces opérations ont été financées à 50 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et 30 % par la région Pays de la Loire.



Rétrécissement du lit de la rivière pour avoir un écoulement dynamique

PERSPECTIVES

En 2022, l'Agglomération a commandé en partenariat avec le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet - qui s'occupe de la partie amont du Thouet - une étude pour dresser le bilan des actions réalisées entre 2017 et 2021. Elle a été confiée au bureau d'étude CEREG. Un important travail de concertation sera mené avec les acteurs locaux (associations de pêche, d'environnement, services de l'État, partenaires financiers) pour définir ensemble les mesures à mettre en œuvre pour les 6 prochaines années.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+++
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	



26

participants aux formations

FORMATION DES ÉLUS À LA BIODIVERSITÉ

Dans le cadre de la reconnaissance « *Territoire Engagé pour la Nature* » et avec l'appui du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, des sessions de formation à la biodiversité ont été réalisées à destination des élus communautaires et municipaux du territoire Saumur Val de Loire.

5 sessions en salle (sur les communes de Courchamps, Vernantes, Saumur, Saint-Clément-des-Levées, Louresse-Rochemenier) et 4 sessions terrains (Doué-en-Anjou, Bellevigne-les-Châteaux, île de Souzay et rives du Thouet) ont été proposées.

Elles permettaient d'aborder la biodiversité présente en Saumurois, les services écosystémiques rendus et les menaces. Enfin, des pistes de connaissance, de préservation ou de restauration de la biodiversité étaient présentées.



Visite de terrain avec des élus

PERSPECTIVES

- Pour 2023, adaptation de l'action pour la proposer à une échelle communale.

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	++

MISE À DISPOSITION DE SITES COMMUNAUTAIRES POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Dans le cadre des objectifs de son Plan Climat Air Energie Territorial, l'Agglomération souhaite promouvoir et développer les énergies renouvelables sur son territoire et notamment l'énergie solaire. Pour répondre à cette ambition, elle s'est engagée dans une démarche « *Territoire engagé Transition écologique - label énergie climat* » (ex Cit'ergie) et élabore actuellement un Schéma Directeur des Energies Renouvelables (SDENR).

En parallèle de ces démarches de planification, la Communauté d'Agglomération souhaite agir. Elle a ainsi mis à disposition 6 sites pour l'installation de panneaux photovoltaïques. 4 toitures de bâtiments communautaires sont concernées (usines-relais UR8 à Neuillé et UR9 à Allonnes, extension de l'atelier Nunhems à Longué-Jumelles et la tribune du stade Offard à Saumur) et 2 parkings communautaires pour l'installation d'ombrières (parking des Pâtureaux dans la ZAC Ecoparc et parking du Breil, situés à Saumur). Les différents projets photovoltaïques se déploieraient sur environ 20 139 m² de surface mise à disposition.

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé en décembre 2021 afin d'identifier des opérateurs susceptibles d'être intéressés par l'installation, l'exploitation et la maintenance de centrales photovoltaïques. La proposition de la société Trina Solar a été retenue. Elle propose une installation globale de 12 384 m² de panneaux avec une puissance de près de 2,5 MWc. Ces centrales produiront environ 2 703 MWh/an soit l'équivalent de la consommation spécifique de 11 300 habitants et permettront d'éviter l'émission de 900 tonnes équivalent CO₂ par an.

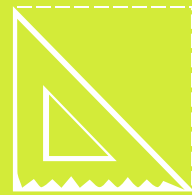


Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération poursuit son engagement dans le programme départemental « *Solaire en Anjou* » en proposant des animations autour de la promotion du solaire.

PERSPECTIVES

- Volonté de lancer un deuxième appel à manifestation d'intérêt en intégrant des sites communaux. Pour cela une enquête est en cours auprès des communes pour recenser les projets et les besoins d'accompagnement.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	+++



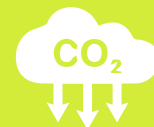
20 139 m²

de surface de toiture et de parking mise à disposition



2703 MWh/an

de production estimée, soit la consommation de 11 300 habitants



900 T

de CO₂ évitées par an

SUPPRESSION DES IMPRESSIONS DE CERTAINS DOCUMENTS

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Direction de l'environnement et des grands équipements n'imprime plus certains documents. Ils sont dorénavant sauvegardés dans les fichiers informatiques.



7

ramettes de papier économisées en 2021

Cela concerne :

- Pour les actes administratifs : les délibérations et décisions de Bureau (rapports, documents en retour du contrôle de légalité, les bordereaux de notification et accusés réception en retour), les arrêtés, les décisions du Président et les conventions (y compris les bordereaux d'envoi et accusés réception en retour) ;
- Pour les subventions : les fiches de demande d'aide, les courriers, les attestations et toutes pièces à fournir aux partenaires dans le cadre des nouvelles demandes, des versements d'acomptes et de solde ;
- Pour le volet secrétariat : les correspondances diverses (courriers, bordereaux, mails...) ;
- Pour le volet ressources humaines : les fiches individuelles de congés ainsi que tous les documents relatifs aux absences des agents (copie arrêt maladie, absence exceptionnelle, justificatifs divers).

Au-delà des impressions évitées, c'est aussi un gain de temps (dans le tri et le boîtage) et un gain de place (dans les armoires et en rayonnage du service des Archives).

PERSPECTIVES

- Continuer de diminuer l'archivage papier au profit du numérique.

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	+++

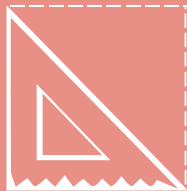


AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



33 à 75%

des constructions neuves
à réaliser dans les enveloppes
urbaines du territoire



322 Ha

d'extensions urbaines maximum
pour les dix prochaines années

Loi climat et résilience :

+/- 169 Ha

d'espaces consommés maximum
d'ici à 2030

URBANISME ET PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS

La gestion économe de l'espace est un objectif majeur de la politique de l'Agglomération Saumur Val de Loire pour les plans locaux d'urbanisme (PLU).

Les plans locaux d'urbanisme (PLU) du territoire traduisent la nécessité de maîtriser le développement urbain, d'assurer l'utilisation économe des espaces naturels et de préserver les espaces affectés aux activités agricoles et forestières. Ils doivent traduire concrètement les objectifs du SCoT.

Pour y parvenir, la priorité est mise sur la densification des villes, bourgs et villages afin de limiter l'étalement urbain et le mitage des espaces agricoles et naturels, limitant les incidences sur les milieux et espèces. De même pour l'habitat, les zones d'extension se voient imposer des seuils de densité minimale.

Cette modération de la consommation d'espace est accélérée par la Loi Climat et Résilience d'août 2021 qui fixe comme objectif aux SCoT et aux PLU de diminuer d'au moins de moitié la consommation d'espaces constatée par l'État sur la période 2011-2021 d'ici 2030 soit en principe plus ou moins 169 ha (0,14 % du territoire) pour atteindre l'absence artificialisation des sols en 2050 et la neutralité carbone.

Le SCoT devra intégrer cet objectif avant août 2026 et les PLU au plus tard l'année suivante.

URBANISME ET PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, LA PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Par ailleurs, les PLU vont intégrer les inventaires des zones humides réalisés. Ces inventaires ont été menés en application des schémas d'aménagement et de gestion des eaux afin d'en garantir la protection y compris en zone agricole ou naturelle.

A noter que l'urbanisation est également conditionnée à la capacité des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	

PLAN DE PAYSAGE

L'Agglomération Saumur Val de Loire est lauréate depuis le 2 décembre 2019 de l'appel à projet Plan de Paysage du ministère de la Transition Écologique et Solidaire sur le périmètre Loire. Il est en cours d'élaboration sur les communes de Fontevraud-l'Abbaye, Gennes-Val-de-Loire, Montsoreau, Parnay, Saint-Clément-des-Levées, la Ville de Saumur, Souzay-Champigny, Turquant, Varennes-sur-Loire et Villebernier.



C'est un outil au service des élus pour renforcer l'attractivité d'un territoire et définir les objectifs de qualité paysagère et les traduire en actions. Il permet d'appréhender le paysage comme une ressource et un levier pour le développement local.

LES ACTIONS MENÉES EN 2022 :

- Rédaction du diagnostic ;
- Résidence paysagère avec restitution aux habitants ;
- Voyage collectif destiné aux habitants : randonnée de 4 km pour découvrir le paysage de Turquant ;
- Voyage collectif destiné aux élus : balade en autocar pour découvrir le paysage et cibler des points de vue sur le périmètre d'étude.

PERSPECTIVES

- Il s'agit d'une démarche qui invite à repenser avec les habitants et les acteurs du territoire la manière de concevoir son aménagement (urbanisme, transports, infrastructures, agricultures...) en remettant le paysage au cœur du processus. Pour l'année 2023 : rédaction des objectifs de qualité paysagère et du programme d'actions.

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	

10

communes comprises dans le Val de Loire, patrimoine mondial de l'UNESCO

4 km

de randonnée pour découvrir le paysage de Turquant

SAMEDI 24 SEPTEMBRE 2022



BALADE CITOYENNE À LA DÉCOUVERTE DU PAYSAGE LIGÉRIEN



DÉPART À 10H
PARKING DE LA TROGLOTHEQUE
À TURQUANT



4 KM



60 MIN
AVEC 3 ARRÊTS DE 10 MIN
+ LECTURE DE PAYSAGES +



77

dossiers ont été instruits
entre le 1^{er} octobre 2021
et 30 septembre 2022

2 879 068 €

de travaux réalisés

AMELIORATION ÉNERGETIQUE DES LOGEMENTS

Différents dispositifs, tels que le Programme d'Intérêt Général (PIG) et les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sont en place sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Ces dispositifs mobilisent les aides de l'ANAH sous certaines conditions. En complément, l'Agglomération apporte également un soutien financier.

Les travaux les plus fréquents concernent l'isolation du logement et le changement de système de chauffage.



Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	++



UNE PLATEFORME TERRITORIALE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2022

Depuis le 1^{er} janvier 2022, Saumur Val de Loire dispose désormais officiellement d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) à disposition de tous les ménages du Saumurois, accessible sans condition de ressource.

Fruit d'un travail collaboratif et solidaire à l'échelle départementale, l'ensemble des EPCI du Maine-et-Loire ont conclu à la pertinence de mutualiser leurs moyens à l'échelle départementale pour continuer à offrir une information et un conseil personnalisé neutres, gratuits et de proximité favorisant l'engagement de projets de travaux par les propriétaires.

La mutualisation proposée s'appuie sur deux associations existantes et déjà bien connues des Saumurois :

- L'association Alisée, renforcée comme porte d'entrée principale pour l'information en matière de rénovation énergétique de l'habitat, labellisée Espace Conseil FAIRE « Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation » ;
- L'ADIL 49 (Agence Départementale d'Information sur le Logement) effectue déjà des conseils personnalisés juridiques et financiers en matière de rénovation énergétique des logements et fait face à un afflux de demandes sur cette thématique.

Sur le plan pratique, les habitants engagés dans une réflexion de travaux énergétiques peuvent optimiser leur projet en sollicitant un **simple conseil ou bénéficiaire d'un entretien individualisé sur rendez-vous**, dans tous les cas intégralement pris en charge par la collectivité.

L'enjeu est à la fois économique pour les ménages et écologique pour le territoire.

A l'échelle de l'Agglomération, le parc de logement est plus ancien que dans le reste du Département : 55 % des logements construits avant 1970 (1^{ères} réglementations thermiques), contre 43 % en Maine-et-Loire.

À SAVOIR : L'interdiction de la vente des chaudières fioul est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Elle impose à 4 millions de foyers d'adopter, à terme, des installations plus performantes et écologiques : pompe à chaleur, installation performante au bois ou gaz notamment.

16,5 % des résidences principales sur le territoire Saumur Val de Loire sont encore chauffées au fioul-mazout aujourd'hui (7 241) contre 12,4 % sur le Maine-et-Loire. La part des résidences principales construites avant 1990 chauffées au fioul représente près de 20 %.

(sources : Aura – novembre 2020 – données INSEE -RRP 2017 – fichier détail logement)

PERSPECTIVES

- 850 conseils téléphoniques et 302 rendez-vous personnalisés lors des permanences.

Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	++

31 243 €

de participation de l'Agglomération, ce qui représente une charge nette de 23 743 €, déduction faite des subventions d'équilibre octroyées par le Département (3 750€) et le SIEML (3 750€)



36 %

des logements sont considérés comme économes



Le 10 mai 2021, l'Agglomération a reçu la visite d'Emmanuelle Wargon, Ministre déléguée chargée du Logement, venue découvrir sur le terrain les activités de conseils et d'accompagnement proposées par le Point Info Energie des conseillers FAIRE.

La visite ministérielle a également été l'occasion de faire un point sur l'état d'avancement du déploiement des PTRE (Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique) dans les Pays de Loire, et plus particulièrement dans le Maine-et-Loire.



333

vélos composent la flotte AVAÉ

100

vélos à assistance électrique de plus en 2022

7

vélos cargos familiaux à assistance électrique en 2022



AVAE : AUGMENTATION DE LA FLOTTE ET DIVERSIFICATION DU SERVICE

Avaé est un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE) et de vélos classiques créé par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Sont mis en location des VAE simples, VAE cargos famille ou cargo logistiques, VAE rallongés, vélos musculaires pliants ou non pliants.

Des nouveaux vélos ont été réceptionnés et proposés à la location cette année :

- 15 vélos musculaires (ou classiques),
- 6 vélos musculaires pliants,
- 7 vélos cargos familiaux à assistance électrique,
- 3 vélos rallongés à assistance électrique,
- 100 vélos à assistance électrique.

Une subvention de la Région Pays de la Loire a été versée pour l'acquisition des vélos cargos, les vélos pliants et les vélos standards pour les étudiants.



Les vélos musculaires sont destinés uniquement aux étudiants du territoire (dès 16 ans pour les jeunes en apprentissage ou équivalent). Leur location est gratuite.

Les vélos pliants, grâce à leur encombrement moindre, favorisent l'intermodalité vélo/train/bus. Ils sont réservés aux personnes titulaires d'un abonnement SNCF, Aléop ou Saumur Agglobus.

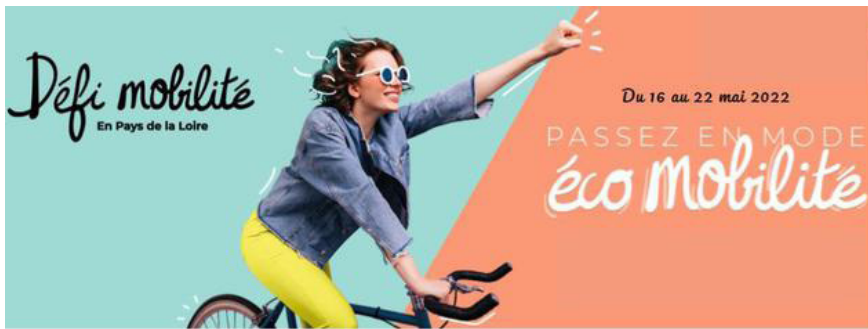
Des communes du territoire (Allonnes, Souzay-Champigny, Doué-en-Anjou, Louresse-Rochemenier) ont expérimenté l'utilisation d'un vélo cargo logistique pour réaliser des déplacements professionnels communaux.

PERSPECTIVES

- Augmentation de la flotte.

Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	++

DÉFI MOBILITÉS 2022



Du 16 au 22 mai 2022, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a participé à la nouvelle édition du Défi Mobilité en Pays de la Loire, événement organisé par l'association Alisée en partenariat avec l'ADEME et la région Pays de la Loire. Les entreprises et les établissements scolaires se sont mobilisés pour mettre en avant l'écomobilité et ainsi "laisser la voiture individuelle au garage" lors des déplacements domicile-travail.



Les personnels du Centre Hospitalier de Saumur et l'entreprise Auddicé ont relevé le défi. Des animations ont été mises en place pour annoncer le défi et inciter les personnels à s'inscrire.



Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	++



9^{ème}

au classement national
du challenge « Mai à Vélo » 2022

9 650 km

cumulés à vélo pour le territoire
de l'Agglomération pour le challenge
« Mai à Vélo » 2022

MAI À VÉLO

Mai à vélo est un collectif d'acteurs nationaux du vélo, soutenu par le ministère de la Transition Écologique et le ministère des Sports. Ce dernier veut rassembler toutes les actions menées localement, sur tout le territoire, pour promouvoir la pratique du vélo, sous toutes ses formes, auprès du plus grand nombre, à travers des événements cyclables, pédagogiques et populaires.



Durant le mois de mai, des événements ont été organisés sur le territoire de l'Agglomération afin de faire découvrir tous les aspects du vélo :

- Un challenge « Mai à Vélo » avec pour objectif de réaliser un maximum de kilomètres à vélo afin de faire gagner le territoire Saumur Val de Loire. Il est basé sur les trajets réalisés avec l'application Géovélo. L'Agglomération est arrivée 9^{ème} dans le classement national des collectivités de 70 000 et 150 000 habitants avec 9 650 km cumulés (pour rappel, en 2021, l'Agglomération était à la même place mais avec 6 291 km cumulés) ;
- Des espaces dédiés à la thématique du vélo installés dans les médiathèques communautaires ;
- Des stages de (re)mise en selle : des cours de 2 heures encadrés par le Pôle Cyclisme du Saumurois à Allonnes, Gennes-Val-de-Loire, Montreuil-Bellay et Saumur, pour ceux qui ressentent le besoin de reprendre confiance sur la route et d'apprendre les bons gestes pour circuler à vélo en toute sécurité ;
- Le dimanche 15 mai, Saumur Agglobus a tenu un stand, après la représentation du spectacle « *le Cabaret des métamorphoses* » de la compagnie Spectabilis, pour renseigner et échanger sur la mobilité en Saumurois et plus particulièrement sur le vélo ;
- Des bourses aux vélos d'occasion : plusieurs ventes de vélos ont été organisées sur le territoire au mois de mai (1^{er} mai : brocante à Montreuil-Bellay, du 4 au 11 mai : bourse à vélo à l'Aspire à Saumur, 15 mai : brocante Fontaine Zen aux Rosiers-sur-Loire).

PERSPECTIVES

- Mai à vélo 2023 : préparation des actions à proposer.

Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	++

SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ

La 21^{ème} Semaine européenne de la mobilité a eu lieu du 16 au 22 septembre 2022. Il s'agit d'un événement organisé chaque année et auquel participe activement l'Agglomération. L'objectif est d'inciter les Saumurois à opter pour des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement : vélo, transports publics, covoiturage... Le thème de l'édition 2022 était « Pour de meilleures connexions, combinez les mobilités ! ».



Les trottinettes électriques ont su séduire et font désormais partie de notre quotidien. Les habitants du Saumurois sont de plus en plus nombreux à y avoir recours pour des déplacements domicile-travail réguliers ou quotidiens.

PLUSIEURS ÉVÈNEMENTS ORGANISÉS :

- Du 12 au 16 septembre 2022 : financés par la Communauté d'Agglomération, des ateliers de prévention et de sensibilisation aux dangers de la trottinette électrique ont été donc dispensés à près de 1 000 collégiens du territoire. Ainsi chacun des pôles de l'Agglomération a bénéficié de cette action. Étaient concernés : des élèves des collèges Paul Eluard à Gennes-Val-de-Loire, François Truffaut à Longué-Jumelles, Honoré de Balzac et Mendès France à Saumur, Saint Joseph à Doué-en-Anjou, Calypso à Montreuil-Bellay, ainsi que 2 classes de la MFR la Rousselière (CFA). Au programme pour les élèves : 30 min de prévention à la sécurité routière en trottinette en salle et 30 min de test réel sur un parcours au sein de leur établissement ;
- Une action de sensibilisation à la pratique de la trottinette électrique a été proposée à tous le 17 septembre, de 9h à 17h dans la cour de la mairie de Saumur. Des ateliers pédagogiques animés par Two Roule et financés par le programme MOBIPROX ;
- Un rassemblement de vélos cargo a été organisé le 17 septembre à 11h devant la mairie de Saumur. Le vélo cargo permet de transporter plusieurs enfants, des courses ou de grosses charges ;
- Des stands ont été installés sur le parvis du théâtre Le Dôme, avec la région Pays de la Loire pour la promotion du transport en commun et avec Saumur Agglobus pour la promotion du service de location de vélo longue durée et du transport collectif sur l'ensemble du territoire.

PERSPECTIVES

- Semaine européenne de la mobilité 2023 : préparation des actions à proposer.

Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	++



1 000

collégiens formés



4

événements organisés



ENQUÊTE CITOYENNE DANS LE CADRE DU PROJET « AMÉLIORATION DU RÉSEAU URBAIN DE SAUMUR »



750

personnes ont répondu au questionnaire

En mai 2022, l'Agglomération a lancé une consultation pour mieux comprendre la manière dont les Saumurois utilisaient le bus et comment ils se déplaçaient.

L'objectif était de recueillir l'avis des habitants de la Ville de Saumur pour construire un réseau qui soit efficace et qui réponde vraiment aux besoins et aux attentes de chaque habitant.

OBJECTIFS DU PROJET D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU DE BUS :

- Améliorer la communication, simplifier les lignes, conserver un service de proximité ;
- Développer un axe structurant (2 lignes principales et un réseau secondaire) ;
- Mieux connecter les différents moyens de transport ;
- Renforcer la desserte ;
- Verdir le parc de bus, à travers l'acquisition de bus électriques.

L'objectif de mise en œuvre de ce projet d'amélioration du service urbain est fixé au plus tard le 1^{er} janvier 2024.

RÉSULTAT DE CETTE CONSULTATION :

La voiture reste le mode de transport le plus utilisé pour les achats, le travail ou les loisirs afin de rester autonome. Le réseau de bus est vu comme ayant un fort potentiel notamment pour les déplacements en centre-ville. Il est jugé peu pratique notamment du fait des fréquences et des horaires pas toujours adaptés aux besoins des habitants.

PERSPECTIVES

- Nouvelle consultation de la population de la Ville de Saumur pour la communication sur l'avancée des travaux.

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	



SAUMUR
agglobus

Et si on construisait un

**NOUVEAU
RÉSEAU**

de bus ensemble ?



FESTIVAL MÔMES EN FOLIE RESPONSABLE

Le Festival Mômes en folie défend des valeurs d'ouverture artistique au sein de ses propositions de spectacle vivant : danse, théâtre, cirque, musique... mais également une pédagogie responsable en matière d'écologie.

Le Bar des mômes, proposé lors du concert des WACKIDS, a engagé une démarche écologique :

- Utilisation des gobelets réutilisables de l'Agglomération ;
- Mise de l'eau du robinet en pichet ;
- Utilisation des sirops Combiar (produits locaux).

Il n'est plus envisagé de consommer des friandises de grande distribution.



PERSPECTIVES

- Poursuite des engagements écologiques dans le choix des produits à destination de la consommation du public et des artistes pendant toute la saison 2022-2023.
- Réflexion à mener sur la fourniture de programme de salle.

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++



400

spectateurs lors de la soirée festive du concert des WACKIDS



Rapport de développement durable - Novembre 2022

Rédaction

Services de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Coordination

Service environnement

environnement@saumurvaldeloire.fr

Réalisation

Service communication

lambert.creuxlebois@saumur.fr

samuel.allory@saumurvaldeloire.fr

**RAPPORT DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE
2022**

